

COMMUNE
DE NYONS

CONSEIL MUNICIPAL Séance du 10 avril 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre de conseillers en exercice : 29
Nombre de conseillers présents : 24
Nombre de conseillers absents : 3
Nombre de pouvoirs : 2
Date de la convocation : 28 mars 2024

L'an DEUX MILLE VINGT-QUATRE, le DIX AVRIL, en Mairie de NYONS, s'est tenu le Conseil Municipal, sous la présidence de M. Pierre COMBES, Maire de NYONS.

Etaient présent(e)s : M. Thierry DAYRE - Mme Marie-Christine LAURENT - M. Thierry TATONI - Mme Aurore AMOURDEDIEU - M. Pascal LANTHEAUME - Mme Odile PILOZ - M. Didier ROUSSELLE - Mme Aurélie LOUPIAS - M. Jean-Luc GREGOIRE - M. Roger VIARSAC - Mme Colette BRUN-CASTELLY - M. Christian CARRERE - M. Christian TEULADE - Mme Martine BERTHE - M. Patrick CATHENOZ - Mme Monique BOTTINI - Mme Jocelyne AUDIBERT - Mme Nadia MACIPÉ - Mme Florence BOUNIN - M. Erwan ALLÉE - Mme Marilyn FLAMAIN - Mme Isabelle TEISSEYRE - M. Virgile VAN ZELE

Pouvoirs :

Mme Martine BERGER-SABATIER, pouvoir à Mme Marie-Christine LAURENT
Mme Anne TAILLEUX, pouvoir à M. Jean-Luc GREGOIRE

Absents n'ayant pas donné pouvoir :

M. Jean-Jacques MONPEYSSEN
M. Daniel MOUTARD
M. Yves RINCK

Est désigné comme secrétaire de séance : M. Erwan ALLÉE

2024 - 04 - 31 / AFFAIRES FINANCIERES APPROBATION DES BUDGETS PRIMITIFS 2024 DU BUDGET GENERAL ET DES BUDGETS ANNEXES

RAPPORTEURS : M. Thierry DAYRE / M. le Maire

NOTE DE SYNTHESE

Cette note a pour objet de donner les grandes lignes budgétaires qui se dégagent des comptes administratifs 2023 de la commune et des budgets primitifs 2024.

Les résultats de tous les budgets sont des résultats approchés tirés des comptes de l'ordonnateur en l'absence des comptes de gestion du comptable : cela signifie qu'il sera demandé au conseil municipal, d'approuver une reprise anticipée des résultats avant un vote ultérieur des comptes administratifs et des comptes de gestion.

Il est également précisé que ces budgets primitifs ont été construits sur la base du fonctionnement d'une année normale en tenant compte du déroulement habituel des manifestations estivales et de l'ouverture du parc aquatique fin mai. La crise sanitaire est en effet définitivement close.

Toutefois ils ont été élaborés en tenant compte des effets de la crise énergétique déclenchée suite à la guerre en UKRAINE, qui se matérialise dès 2022 par une augmentation importante des factures électriques et de gaz.

Le budget général a été construit avec **le maintien du taux de :**

- **Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) à 33,65%**
- **Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties (TFPNB) à 105,67%**
- **Cotisation Foncière sur les Entreprises (CFE) à 24,52%**

En 2023, les communes ont retrouvé le pouvoir de taux sur la Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires (THRS) ainsi que sur les logements vacants.

CONSEIL MUNICIPAL du 10 avril 2024

Commune de NYONS (26110)

Ce taux est maintenu pour 2024 à 19,38% au niveau de celui de 2023 avec toutefois la mise en place de la majoration introduite par la délibération du 27 septembre 2023 prise dans le cadre du décret « zones tendues ».

En revanche, nous précisons que les logements vacants feront l'objet de la Taxe sur les Logements Vacants au taux de 17%, dont le produit est encaissé par l'Etat.

Enfin il convient de rappeler que la LFI a augmenté en 2024 les valeurs locatives de +3,9 % pour les bases de TH et TF afin d'apporter des ressources complémentaires aux collectivités (+7,1% en 2023).

BUDGET GENERAL

FICHE DE RESULTATS 2023

Les résultats de clôture 2023 font ressortir un **excédent de fonctionnement de 5 144 006,92 €** dont 762 693,50 € sont affectés à la section d'investissement pour couvrir le déficit d'investissement 2023 (yc déficit des RAR). Ce virement est sensiblement **plus faible** que prévu (1 433 127 € budgétés) du fait de l'absence de réalisation d'un certain nombre d'investissements inscrits au BP et de dépenses de fonctionnement beaucoup plus modérées qu'attendu.

L'excédent final reportable sur 2024 s'établit **donc à 4 381 313,42 €**.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

NB : lorsqu'il est fait mention des montants prévus au BP, on agrège les crédits votés au BP 2023 ainsi que les Décisions Modificatives.

Comptes de dépenses Vue d'ensemble

Les dépenses totales (hors virement à la section d'investissement) s'établissent à un montant prévisionnel de 10 520 545 € en 2024 contre 10 155 200 € au BP 2023 (**soit une augmentation de +3,6% %**) et 9 533 661,99 € en réalisé 2023 (**soit une augmentation de 10,3 %**).

On peut noter les évolutions suivantes dans les chapitres de dépenses et de recettes :

✓ Chapitre 011- (charges à caractère général)

D'une manière globale, les charges à caractère général ont baissé de 122 k€ entre 2022 (2 086 937€) et 2023 (1 964 567€) alors que la prévision 2023 anticipait une explosion du chapitre 011 à 2 480 000€.

Cette baisse de 6% des charges à caractère général entre 2022 et 2023 fait toutefois suite à une explosion de ce chapitre entre 2021 et 2022 : il est en effet passé de 1 513 475 € en 2021 à 2 086 937 € soit une augmentation de +38% et +573 461 € en valeur. Cette évolution particulièrement défavorable s'est expliquée par 3 facteurs principaux qui avaient été anticipés dans la construction budgétaire de 2022 :

- L'envolée du prix des énergies fossiles, du fait du renouvellement du marché de l'énergie fin 2021 par le SDED pour le compte des communes adhérentes, précisément à un moment où les cours ont flambé. Les articles 60612 et 60622 ont ainsi progressé entre 2021 et 2022 de + 255 k€.
- Le retour à un programme normal d'animations et de festivités (suite à la crise sanitaire de 2020-2021), qui s'est traduit par une augmentation de 177 k€ des articles 622 et 623. Ces articles retracent les contrats divers passés par la municipalité dans le cadre de NES, FESTIVETE.... De même, augmentation de 13 k€ pour le transport urbain du fait du fonctionnement sur 12 mois de la navette.
- Quelques augmentations ciblées, notamment sur l'article « honoraires » +27 k€ afin de tenir compte d'une régularisation des actes fonciers de la commune ; et l'article 60631 (+45 k€) du fait d'une augmentation conséquente des travaux en régie.

Il a été décidé d'inscrire en 2024 un chapitre 011 **en baisse** par rapport au BP 2023 mais en nette augmentation par rapport au réalisé 2023 (+193 000€ / CA 2023). **Les explications sont les suivantes :**

Pour le Sous chapitre 606 - Achats non stockés de matériels & de fournitures 1 056 950 € : l'inscription budgétaire augmente de 36 k€ par rapport à 2023 du fait de l'achat de fournitures de voirie et de petit équipement plus conséquentes (+20 k€). En revanche, les efforts importants entrepris par la commune notamment en matière d'éclairage public (extinction à 1h00) permettent de contenir les dépenses d'énergie à 500 k€ (contre 521 k€ en 2022 mais 291 k€ en 2021).

Le Sous chapitre 60631 à 60631-5- Fournitures d'entretien 218500 € est stable et confirme un niveau élevé des travaux en régie réalisés par le CTM.

Le Sous chapitre 613 – Locations 91 000 € : est en augmentation de 11 000€ par rapport au CA 2023 et tient compte notamment de la location par la commune du nouveau gymnase de la Cité Scolaire.

CONSEIL MUNICIPAL du 10 avril 2024

Commune de NYONS (26110)

Le *Sous chapitre 615 - Entretien et réparations* 250 910 € est en progression de **+ 10 k€** par rapport au réalisé 2023 du fait notamment du nouveau contrat concernant la maintenance des bornes automatiques.

Le *Sous chapitre 616 – Primes d'assurance* : 63 300 €. Est en forte augmentation par rapport au réalisé 2023 (+28 k€) suite au renouvellement problématique du contrat Dommage aux Biens au 1^{er} janvier 2024 (cotisation qui est passée de 13 k€ à 38 k€).

Le *Sous chapitre 618 – Divers* : 36 160 €

Il est prévu une augmentation de ce sous-chapitre de + 16 000 € **du fait des formations au nouveau logiciel Finances/RH (JVS) et aux armes semi-automatiques (PM)**.

Le *Sous chapitre 622 – Rémunération d'intermédiaires & honoraires* : 296 650 €

Ce poste est en augmentation de **+ 92 000 €** par rapport au CA 2023.

Il est budgété une hausse de 20 000 € des honoraires (6226) du fait des contentieux en cours et de la régularisation de plusieurs dossiers fonciers ; ainsi qu'une augmentation de l'article 6228 (+ 70 k€) liée entre autres au programme d'exhumations 2024.

Le *Sous chapitre 623 - Publicité, Publication* 73 180 € est en hausse de 14 000 € par rapport au réalisé 2023.

Le *Sous chapitre 624 - Transport de biens* 1521 250 € est stable après une hausse importante de **53 k€** entre 2022 et 2023 du fait du nouveau contrat avec KEOLYS portant sur la mise en circulation du bus électrique (+48 K€) ; et de la création d'une navette estivale suite à la piétonnisation du marché en juillet et août (+5K€)

Le Sous-chapitre 626 - Frais postaux et tél 38 400 € est stable par rapport à 2023.

Le *Sous chapitre 635 - Autres impôts & taxes* : 71 950 €

Est en baisse pour tenir compte de la vente de plusieurs lots de la Zac qui sortent donc des rôles de taxe foncière.

✓ **Chapitre 012- (charges de personnel)** : 4 456 150 €, soit une hausse de 4,7 % par rapport au compte administratif 2023 et une progression de + 13,2% par rapport au réalisé 2022.

Comme pour le chapitre 011, les charges de personnel ont été en forte hausse en 2023 par rapport au réalisé 2022 (+317 k€ soit +8%) pour les raisons ci-après :

- L'embauche de 16 agents recenseurs (+65 k€),
- L'augmentation du point indiciaire sur l'année complète (+ 50 k€),
- La revalorisation du régime indemnitaire des personnels de catégorie C (+65 k€),
- Les avancements de carrière (+ 20 k€),
- Les nouvelles recrues ou remplacements de postes (+117 k€).

Au final, on a enregistré 0,83 ETP en plus en 2023 par rapport à 2022, qui correspond notamment à 0,5 ETP pour le poste PVD.

En 2024, la prévision budgétaire pour les charges de personnel est de 4 456 150 €, soit une augmentation de +202 000 € (+4,7%) par rapport à 2023.

Cette évolution des charges de personnel s'explique par :

- L'impact en année pleine de l'augmentation de la valeur du point de juillet 2023,
- L'augmentation de 5 points pour l'ensemble des agents à compter du 1^{er} janvier 2024,
- **La mise en place des titres restaurant** au 1^{er} janvier 2024 (80 K€).
- Le renfort d'1/2 poste supplémentaire au service population

Les effectifs totaux passeraient ainsi de 96,96 à 97,34 ETP en 2024 soit + 0,38 ETP.

✓ **Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante**

On peut lire un montant 1 360 100 € pour 2024 contre 1 319 950 € au BP 2023 après DM et 1 234 904 € en réalisé 2023.

Les principaux écarts sont les suivants :

- 653 Indemnités maire et Adjoints : + 7 k€ suite à la revalorisation du point d'indice de + 3,5 %.
- 6553 *Service d'incendie* : +13 000 € de cotisation par suite des décisions du CA du SDIS.
- 657362 CCAS : + 34 000 €. La subvention au CCAS est revue à la hausse après de nombreuses années de stabilité à 150 k€ alors que les charges du service ne cessent d'augmenter.
- 657363 sub de fonctionnement SPA : **passage de la subvention d'équilibre au parc aquatique de 0€ au CA 2023 à 50 k€**. Pour rappel, l'année 2023 a été marquée par une augmentation substantielle des tarifs d'entrée et le reversement à la commune de la TVA collectée à tort, soit un montant de produits exceptionnels de 122 K€. De ce fait, et malgré une saison moyenne, l'excédent de fonctionnement de l'exercice (hors report antérieur) **se chiffre à 80 K€ sans subvention d'équilibre du budget général**.
Nous revenons donc dès 2024 à un déficit annuel du parc aquatique, que nous anticipons à 50 K€ et qui nécessitera à nouveau une participation du budget général.
- 6574 subventions de fonctionnement : maintien de l'enveloppe des subventions aux associations à 200 k€ comme au BP 2023. + 14 k€ par rapport au réalisé 2023.
- 6574-1 subventions conventionnelles +10 k€ (voyages scolaires +7 k€)
- 6518 *Autres* 52 400 € (+11€) : correspond notamment aux hébergements en mode SAAS des logiciels métiers. Augmentation en 2024 avec le passage chez JVS.

✓ **Chapitre 042** - Augmentation de +482 000€ des dotations aux amortissements en 2024 par rapport au CA 2023 qui est la résultante de la mise à jour totale du tableau des actifs en lien avec le SGC. En contrepartie, nous bénéficierons d'une recette d'investissement supplémentaire pour autofinancer les investissements de la commune.
Pour rappel, cet important travail de mise à jour de l'actif de la commune (lié à la mise en place de la nomenclature M57) a fait passer les amortissements de 379 k€ en 2021 à 1190 k€ en 2022 et 1618 k€ en 2023.

✓ **Chapitre 66** - (charges financières) passe de 66 959 € réalisés en 2023 à 76 380 € en 2024 **suite à l'emprunt de 700 k€ levé en 2023.**

✓ **Chapitre 67** - Charges exceptionnelles : chapitre stable à 5000€ (titres annulés). Les autres charges exceptionnelles seront comptabilisées au chapitre 65 dans le cadre de la M57.

✓ **Chapitre 023** - Virement à la section d'investissement : **Le virement prévisionnel de 2024 s'établit à 1 275 000 € et permet de financer une partie (environ 27%) de l'important programme d'investissements prévu cette année.**

Au final, les dépenses totales de l'exercice se chiffrent en 2024 à 11 795 545 € contre 10 296 355 € au CA 2023 soit 1 499 000 € de plus (dont 532 k€ de virement à la section d'investissement supplémentaire et 462 k€ de dotation aux amortissements en plus).

Comptes de recettes :

Les recettes de fonctionnement, hors reprise de l'excédent 2023 (4 381 313,42 €) sont en prévisionnel 2024 à 10 217 500 € soit une hausse de 529 000 € par rapport au BP 2023 **et de 207 000 € au regard du réalisé 2023.**

✓ **Chapitre 70** - Produits des services & ventes diverses

Ce chapitre regroupe les produits afférents aux activités de la Commune, occupation du domaine public, locations, camping-car, marchés hebdomadaires....

Après une **chute des recettes domaniales** à 245 872€ en 2020 contre 375 341 € en 2019 (-129000€) -du fait des décisions d'exonération des redevances d'occupation du DP au profit des bars/restaurants et des forains du marché (-95 000 €) -, on a enregistré en 2021 un rebond avec 335 243 € de produits.

En 2023, les recettes domaniales se sont établies à 373 076 € **soit un fonctionnement normal des services municipaux.**

Pour 2024, nous anticipons une quasi-stabilité de ces recettes à 380 500 €.

Sous chapitre 703 – Redevance & recettes d'utilisation du domaine : 256 500 €

En augmentation de 12 000 € par rapport au réalisé 2023 (retour à la normale des recettes de l'aire de CC suite aux travaux de la Digue en 2023/ +7 k€).

Sous chapitre 706 – Prestation de service : 114 000 € Chapitre stable

Sous chapitre 708 –Autres produits : 10 000 €

Chapitre en légère baisse -2 k€.

✓ **Chapitre 72** -Travaux en régie

En augmentation de + 42 k€ par rapport au réalisé 2023 en raison d'une progression de la masse des travaux réalisés par le CTM et d'une meilleure traçabilité interne de ces travaux.

✓ **Chapitre 73** - Impôts & taxes : 7 400 000 €

Ce chapitre regroupe le produit des impôts locaux, la taxe sur l'électricité, et la taxe additionnelle aux droits de mutation.

On constate en 2023 un produit réel de 7 138 504 € pour une prévision de 6 968 000 € au BP.

Cet écart de 170 k€ s'explique par une augmentation de + 76 k€ de la TCFE ainsi que d'une progression de 100 k€ des taxes foncières du fait de la revalorisation importante des bases. En revanche, le marché de l'immobilier a considérablement ralenti en 2023 (augmentation des taux d'intérêt) ce qui explique une baisse spectaculaire de 242 k€ des droits de mutation.

Pour 2024, nous établissons une prévision de recettes à 7 400 000 €, **en progression de 262 000 € par rapport au réalisé 2023.** Cette évolution conséquente est notamment due à l'augmentation des impôts locaux (+304 k€) du fait :

- **de la nouvelle revalorisation des valeurs locatives** décidées par le Gouvernement (+3,9% en 2024 après celle de + 7,1% en 2023)
- **de la mise en place de la majoration de 15% de la THRS (+100 k€)**

On rappelle que depuis 2023 la CVAE a été supprimée et est compensée aux mairies par une fraction (dynamique) de la TVA nationale. Depuis 2023, la CVAE n'est plus un impôt local.

✓ **Chapitre 74** - Dotations & participations : 2 033 500 €, en baisse de 42 000 € par rapport à 2023. La dotation forfaitaire est stable à 980 000€ ainsi que la DSR (680 k€) et la DNP (180 k€) ; nous anticipons toutefois une baisse au sous-chapitre 748 Autres attributions et participations du fait de l'absence de la dotation recensement (-14 k€) et d'une diminution potentielle des compensations de fiscalité locale.

Enfin, on reconduit à l'article 7488 une recette de 40 k€ au titre de la subvention du poste de chargé de mission PVD.

✓ **Chapitre 75** - Autres produits de gestion courante : 210.000€ en baisse de 36 000 € par rapport au réalisé 2023 (y compris les produits exceptionnels qui étaient comptabilisés au chapitre 77 pour permettre le comparatif). Ce chapitre intègre désormais les produits exceptionnels (M57/art 75888). En 2023, nous avons perçu le solde de l'indemnité d'assurance (54 k€) suite à l'incendie de la MDP.

✓ **Chapitre 77** - Produits exceptionnels

Ce chapitre n'enregistre plus que les mandats annulés et les produits de cession d'immobilisation (voir supra). On maintient 1000€ pour les annulations de mandats.

✓ **Chapitre 78** - Reprise sur amortissements et provisions

En baisse de 21 k€ par rapport au réalisé 2023. On a enregistré en 2022 une reprise sur provisions de 235 k€ qui acte budgétairement le solde des pertes constatées sur les 2 emprunts en CHF ; et une reprise sur provisions de 21 k€ en 2023 (reprise des provisions sur créances irrécouvrables). Pas de reprise en 2024

✓ **Chapitre 042/777** - Quote-part des subventions d'investissement : correspond à l'amortissement des subventions d'investissement obtenues par la commune.

En conclusion, cette proposition budgétaire permet d'envisager de dégager **un excédent final de fonctionnement qui s'établirait à 2 803 268,42 €** grâce à la reprise de l'excédent antérieur de 4 381 313,42 €.

En revanche, si l'on ne tient compte que des dépenses (hors virement) et recettes de l'exercice, le résultat affiche pour la 1^{ère} fois un déficit d'exploitation de 303 000€, **ce qui signifie que les dépenses sont supérieures aux recettes.**

Cette situation s'explique notamment par la progression très importante des dotations aux amortissements (+ 482 k€) qui résulte de la mise à jour de l'actif communal imposée par l'entrée en vigueur de la nomenclature M57.

En contrepartie, nous bénéficierons d'une recette d'investissement supplémentaire pour autofinancer les investissements de la commune.

Enfin l'augmentation des produits fiscaux que génère la revalorisation des valeurs locatives ne couvre pas la progression des charges, ce qui crée un effet de ciseau et donc une réduction mécanique de la Capacité d'Autofinancement de la commune.

SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement s'équilibre en 2024 à 6 557 967,14 € contre 8 243 456,31 € en 2023, 7 905 650,91 € en 2022 et 4 070 562,27€ en 2021 (5 505 055 en 2020 et 7 382 000 € en 2019).

Hors déficit antérieur, RAR et remboursement du capital de la dette, les investissements programmés en 2024 **s'établissent à 4 746 400 € contre 6 981 177€ réalisés en 2023 et 5 102 008 € réalisés en 2022 (2 613 571 au CA 2021, 3 807 649 € en 2020 et 4 205 466 € en 2019).**

Ils prennent la forme d'investissements annuels, pluriannuels ou de fonds de concours.

Dépenses d'équipement						CUMUL
année	CA-2020	CA-2021	CA-2022	CA-2023	BP-2024	
montant	3 807 649,91 €	2 613 571,58 €	5 102 008,66 €	6 981 177,93 €	4 746 400,00 €	23 250 808,08 €

Il convient de rajouter à ce programme d'investissements les RAR en dépenses pour un montant de 1 990 025 € correspondant à des crédits 2023 reportés en 2024.

Nous prévoyons en 2024 la poursuite des investissements avec notamment :

- le début des travaux de rénovation énergétique du GS de SAUVE
- la réhabilitation du quartier de la Mochatte
- les travaux de déshumidification de l'Eglise
- le lancement des études du futur stade d'athlétisme et de réaménagement du théâtre de verdure
- la mise en place de bornes automatiques en centre-ville

Des crédits importants sont également consacrés au renouvellement des matériels (270 k€) et véhicules municipaux (105 k€) ainsi qu'à la modernisation et isolation de plusieurs bâtiments communaux. Il est également budgété la dernière tranche de travaux du FJT (pour créer 3 nouveaux studios et en réhabiliter 2) et la mise en conformité incendie du GS de Meyne.

Des investissements porteurs d'économie d'énergie sont inscrits au programme 2024 avec notamment le passage en led de l'éclairage du stade (idem que les Tennis en 2023) et de la maison des sports, ainsi que l'installation d'une structure photovoltaïque conséquente (en plus du projet du GS de SAUVE) et l'acquisition de 2 véhicules électriques pour le CTM.

Enfin un programme voirie permettra de régler les débordements réguliers du canal de la grande prairie et d'aménager une zone de stationnement au pied des locaux du CTM.

Les AP/CP :

Le passage à la nomenclature M 57 au 1^{er} janvier 2024 nous impose **de mettre en place des Autorisations de Programme (AP) et Crédits de Paiement (CP)**. Les AP correspondent au budget global pluriannuel d'un projet d'investissement tandis que les CP sont les autorisations budgétaires annuelles maximum relatives à ce projet d'investissement.

CONSEIL MUNICIPAL du 10 avril 2024

Commune de NYONS (26110)

AUTORISATION DE PROGRAMME AP	REALISE CA 2023	CREDITS DE PAIEMENTS CP 2024	CREDITS DE PAIEMENT CP 2025	CREDITS DE PAIEMENT CP 2026	RECETTES PREVISIONNELLES
Rénovation esthétique et performance énergétique du GS de SAUVE					DETR 300 000,00 € DSIL/Fonds verts 372 760,00 € Bonification transition écologique 194 880,00 € Département 487 200,00 € FEDER 140 000,00 € Autofinancement 752 198,15 €
Maîtrise d'œuvre et études 226 200,00 €	167 838,15 €	58 361,85 €	- €	- €	
Divers 20 838,15 €	0,00 €	20 838,15 €	- €	- €	
Coût des Travaux 2 000 000,00 €	0,00 €	1 050 000,00 €	950 000,00 €		
Opération 2107 - GS de SAUVE	2 247 038,15 €	1 129 200,00 €	950 000,00 €	0,00 €	2 247 038,15 €
Réhabilitation Quartier de la Mochatte					DETR 437 461,00 € Département 307 731,00 € Agence de l'eau 285 939,00 € Autofinancement 854 959,00 €
Maîtrise d'œuvre et études 137 450,00 €	21 180,00 €	116 270,00 €	- €	- €	
Lot 1 Terrassement voirie signalisation 703 800,00 €	0	703 800,00 €	- €	- €	
Lot 2 Réseaux humides 923 400,00 €	0,00 €	157 930,00 €	405 470,00 €		
		Budget EAU : 150 000 € HT Budget ASS : 150 000 € HT			
Lot 3 Espaces verts/mobilier 121 440,00 €			121 440,00 €		
Opération 330 - QUARTIER MOCHATTE	1 886 090,00 €	1 338 000,00 €	526 910,00 €	0,00 €	1 886 090,00 €
Création d'un stade d'athlétisme					Etat + Département 450 000,00 € Agence national du sport 250 000,00 € Autofinancement 953 000,00 €
Maîtrise d'œuvre et études 153 000,00 €	0,00 €	153 000,00 €	0,00 €	0,00 €	
Travaux 1 500 000,00 €	0,00 €	0,00 €	1 000 000,00 €	500 000,00 €	
Opération 2202 - Equipements sportifs	1 653 000,00 €	0,00 €	1 000 000,00 €	500 000,00 €	1 653 000,00 €

Cette politique d'investissements est financée en 2024 par :

- Le prélèvement sur la section de fonctionnement de 1 275 000 € soit environ 27 % (autofinancement)
- Les subventions acquises pour un montant de 1 230 000 € (26%)
- Les ressources propres de 2 880 000 € (FCTVA, Taxe d'aménagement, Amortissements)

Aucun emprunt n'est prévu pour 2024.

BUDGET EAU POTABLE

L'année 2020 est marquée par la fin du mécanisme de transfert du droit à déduction de la TVA, qui nous permettait de récupérer la TVA par l'intermédiaire du concessionnaire, généralement en N+1 voir en N+2.

Par voie de conséquence, le budget de l'eau a été ouvert en 2020 HT, ce qui nous a conduit à réaliser les déclarations trimestrielles auprès du service des impôts de la TVA collectée et déductible.

L'année 2021 a été celle de la régularisation du crédit de TVA sur les 3 exercices 2018, 2019 et 2020 pour lesquelles la commune n'avait toujours pas récupéré la TVA sur les investissements. La prescription triennale a été écartée.

Fiche de résultats 2023 :

Les écritures 2023 de l'ordonnateur sont normalement identiques à celles du comptable.

L'écart sur la reprise des résultats antérieurs reportés entre les comptes administratifs et les comptes de gestion a été régularisé par une écriture non budgétaire réalisée par le SGC et validée par délibération en date du 12 février 2024.

L'excédent de fonctionnement 2023 à reporter sur 2024 est de 107 841,39 € soit une augmentation de 24 k€ par rapport à la prévision.

Cet écart est dû à un virement à la section d'investissement inférieur de 24 k€ à l'inscription budgétaire.

PREVISIONNEL SECTION DE FONCTIONNEMENT 2024			
DEPENSES		RECETTES	
Charges à caract. Général	2 700,00 €		BP surtaxe actuelle
Int.emprunts & ICNE	33 230,00 €		
Charge de gestion courante	5,00 €	Recettes de fonctionnement	230 000,00 €
Charges exceptionnelles	500,00 €	quote part des subventions	17 600,00 €
Dot.aux Amort.	191 000,00 €		
Virement à la section d'investissement	69 000,00 €		
TOTAL DEPENSES	296 435,00 €	TOTAL RECETTES	247 600,00 €
Résultat de l'exercice	- 48 835,00 €		
Excédent/déficit reporté	107 841,39 €		
Excédent disponible	59 006,39 €		

Compte tenu de la mise à jour de l'actif de ce budget, rendue nécessaire par l'application de la nouvelle nomenclature M 57, les dotations aux amortissements passent de 153 K€ en 2023 à 191 K€ en 2024, et ce jusqu'en 2033 (hors amortissement de nouveaux actifs). Cette évolution déséquilibre donc durablement la section de fonctionnement qui ne pourra dégager qu'un excédent (hors virement à la section d'investissements) de 20 K€ en moyenne, très en deçà de ce qu'il est nécessaire pour financer une campagne d'investissements à venir importante (extension ST MARTIN, nouvelle ressource en eau). Il semble donc inéluctable de revoir à la hausse la surtaxe d'eau potable, qui est la seule ressource de ce budget.

CONSEIL MUNICIPAL du 10 avril 2024

Commune de NYONS (26110)

Pour 2024, il est prévu un produit de surtaxe à 230 000 € HT qui correspond au volume normal de vente d'eau aux usagers. **Le montant de la surtaxe est maintenu pour le moment à 0,57 € HT/m3.**

Les prévisions en dépenses sont en nette augmentation : 227 435 € contre 189 934 € au CA 2023 du fait d'une augmentation de 38 k€ de la dotation aux amortissements (voir supra).

Les travaux d'eau potable prévus pour 2024 concernent :

- Travaux quartier Mochatte : 150 000 €
- Etudes sur l'extension du réseau AEP Quartier Saint Martin : 20 000 €
- Etudes d'une nouvelle ressource en eau : 20 000 €

Les travaux sont financés en 2024 :

- par un virement de la section de fonctionnement de 69 000 €,
- une subvention de l'agence de l'eau au titre du contrat ZRR pour les travaux réalisés à la MOCHATTE (65 000 €)
- et les amortissements (191 000 €).

PREVISIONNEL SECTION D'INVESTISSEMENT 2024			
DEPENSES		RECETTES	
Capital emp.	99 400,00 €	Excédent Fonct capitalisé	17 930,38 €
Travaux	208 000,00 €	virement section de fonctionnement	69 000,00 €
Subvent.amort	17 600,00 €	amortissement	191 000,00 €
Besoin RAR	26 200,00 €	Subvention	65 000,00 €
		Excédent inv. reporté	8 269,62 €
TOT. DEPENSES	351 200,00 €	TOTAL RECETTES	351 200,00 €
Excédent disponible	-		

BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF

L'année 2020 est marquée par la fin du mécanisme de transfert du droit à déduction de la TVA, qui nous permettait de récupérer la TVA par l'intermédiaire du concessionnaire, généralement en N+1 voir en N+2.

Par voie de conséquence, le budget de l'eau a été ouvert en 2020 HT, ce qui nous a conduit à réaliser les déclarations trimestrielles auprès du service des impôts de la TVA collectée et déductible.

L'année 2021 a été celle de la régularisation du crédit de TVA sur les 3 exercices 2018, 2019 et 2020 pour lesquelles la commune n'avait toujours pas récupéré la TVA sur les investissements. La prescription triennale a été écartée.

Fiche de résultats 2023 :

Les écritures 2023 de l'ordonnateur sont identiques à celles du comptable.

L'écart sur la reprise des résultats antérieurs reportés entre les comptes administratifs et les comptes de gestion a été régularisé par une écriture non budgétaire réalisée par le SGC et validée par délibération en date du 12 février 2024.

L'excédent de fonctionnement 2023 à reporter sur 2024 est de 185 839,02.

SECTION DE FONCTIONNEMENT 2024			
DEPENSES		RECETTES	
Charg. à caract Gén.	5 000,00 €		BP surtaxe actuelle
Autres charges de gest° courante	1 805,00 €		240 000,00 €
Intérêts emprunts & ICNE	63 300,00 €	Recet.de fonction	30 000,00 €
Charges except.	500,00 €	Prime épuration	60 000,00 €
Provision pour risques	500,00 €	Quote part subv.	
Dot.aux Amort.	333 000,00 €		
Virement à la section d'inv			
TOTAL DEPENSES	404 105,00 €	TOTAL RECETTES	330 000,00 €
Résultats de l'exercice	- 74 105,00 €		
Excédent/déficit reporté	185 839,02 €		
Excédent disponible	111 734,02 €		

Compte tenu de la mise à jour de l'actif de ce budget, rendue nécessaire par l'application de la nouvelle nomenclature M 57, les dotations aux amortissements sont passées de 124 K€ en 2021 à 365 K€ en 2023, et seront de l'ordre de 333 K€ jusqu'en 2033 (hors amortissements de nouveaux actifs). Cette évolution déséquilibre donc durablement la section de fonctionnement qui avant virement à la section d'investissements, sera déficitaire d'environ 70 K€.

Il sera donc nécessaire de revoir à la hausse la surtaxe d'assainissement et la part fixe abonnement, qui sont les seules ressources de ce budget.

CONSEIL MUNICIPAL du 10 avril 2024

Commune de NYONS (26110)

Pour 2024, il est prévu un produit de surtaxe à 240 000 € HT qui correspond au volume normal de vente d'eau assainie aux usagers. **Le montant de la surtaxe est maintenu pour le moment à 0,27 € HT/m³ et la part fixe à 25 €/logement/an.**

On inclut dans ce chapitre 10 k€ de PFAC.

Les prévisions en dépenses sont en baisse : 404 105 € contre 436 732 €, du fait de la diminution de 32 k€ de la dotation aux amortissements.

SECTION D'INVESTISSEMENT 2024			
DEPENSES		RECETTES	
Capital emprunts	106 500,00	Excdt Fonct capitalisé	-
travaux	244 000,00	Excdt invest reporté	177 552,74
		Subvention	70 000,00
amort des subv	60 000,00	amortissement	333 000,00
Besoin sur RAR	30 025,94	Virt sect fonct	-
TOTAL DEPENSES	440 525,94	TOTAL RECETTES	580 552,74

Excédent disponible	140 026,80
---------------------	------------

Les principaux travaux d'assainissement prévus pour 2024 concernent :

- Branchement Roumanille et antenne unitaire chemin du collège : 15 000 €
- Reprise du réseau secteur Mochatte : 150 000 €
- Contournement local archive CCBDP : 20 000 €
- Contrat ZRR : 6 000 €
- Etude schéma directeur : 20 000 €

Ces travaux sont financés par :

- la dotation aux amortissements pour 333 k€
- et la subvention de l'agence de l'eau au titre du contrat ZRR pour les travaux réalisés à la MOCHATTE (70 k€).

En conséquence, le prélèvement sur la section d'exploitation sera nul.

BUDGET PARC AQUATIQUE

En accord avec les services de la DDFIP, l'année 2019 a été marquée par le passage de la nomenclature M4 (SPIC) à la nomenclature M14 (SPA)

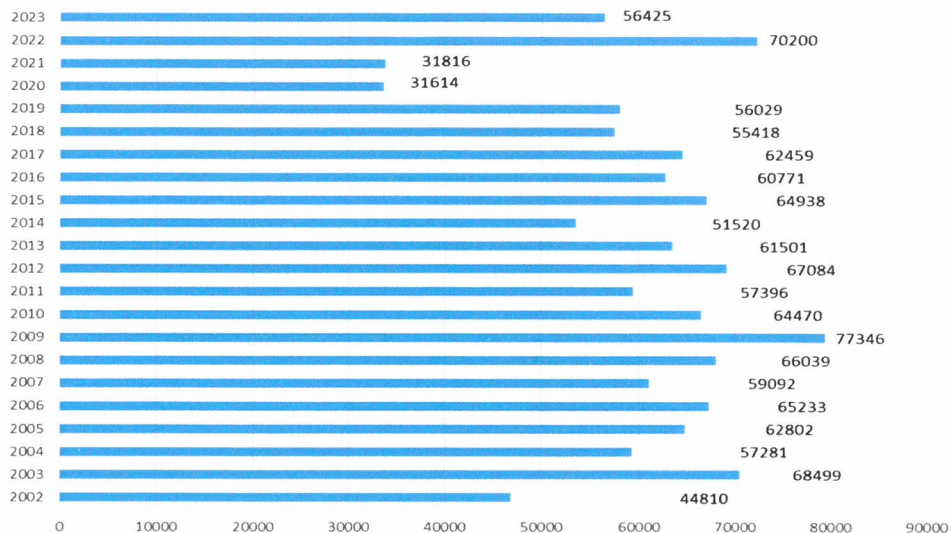
De ce fait, un nouveau budget M14 « Parc aquatique » a été créé en 2019.

Il convient aussi de rappeler que la Cour Administrative d'Appel de LYON sur renvoi du Conseil d'Etat a définitivement jugé en 2022 que les opérations du parc aquatique devaient être placées hors du champ d'application de la TVA. Les conséquences sont les suivantes :

1/ la commune a bénéficié en 2023 d'un remboursement intégral de la TVA versée à tort pour les années 2015 à 2022 **pour un montant de 122 327€.**

2/ le budget annexe du parc aquatique est passé en 2023 en TTC, c'est-à-dire sans TVA.

Nombre d'entrees par année



Pour 2023, les dépenses s'établissent à 395 507,73 € TTC soit une augmentation de 13 k€ par rapport au réalisé 2022 (mais les dépenses étaient HT !). On note une baisse importante du chapitre 011 de 24 k€ et une augmentation de 28 k€ des charges de personnel.

Les recettes totales de l'exercice 2023 sont en hausse de 44 k€ à 475 000 € TTC en 2023 qui s'explique par :

- le reversement du produit exceptionnel de 122 k€ suite au règlement du litige sur la TVA (voir supra)
- et l'augmentation substantielle des tarifs d'entrée.

De ce fait, et malgré une saison moyenne (voir graphique ci-dessus), l'excédent de fonctionnement de l'exercice (hors report antérieur) se chiffre à 80 K€ sans subvention d'équilibre du budget général.

Nous reviendrons donc dès 2024 à un déficit annuel du parc aquatique, que nous anticipons à 50 K€ et qui nécessitera à nouveau une participation du budget général.

Pour 2024, nous anticipons un maintien du CA à 273 k€ TTC avec une FMI maximum à 1200 personnes.

La saison sera prolongée jusqu'au 15 septembre contre fin août en 2023.

Après une forte augmentation des charges de personnel en 2023 (+28 k€), nous prévoyons pour 2024 en accord avec le responsable du parc aquatique un niveau de masse salariale plus économe, qui doit tenir compte d'une amélioration de la gestion des effectifs de cet équipement.

statut des agents	2019		2020		2021		2022		2023		2024 (BP)	
	Nbre en ETP	Montant Chargé	Nbre en ETP	Montant Chargé	Nbre en ETP	Montant Chargé	Nbre en ETP	Montant Chargé	Nbre en ETP	Montant Chargé	Nbre en ETP	Montant Chargé
Responsable	0,4	17 704,00 €	0,89	35 748,49 €	0,99	40 079,09 €	1	40 850,15 €	1	42 112,08 €	1	42 700,00 €
Adjoint	0,54	18 738,86 €	0,4	13 155,79 €	0,44	16 616,50 €	0,49	17 191,78 €	0,52	20 154,02 €	0,49	20 000,00 €
Accueil	0,57	14 316,30 €	0,4	11 297,04 €	0,82	24 519,60 €	0,48	15 565,67 €	0,42	20 941,36 €	0,42	17 000,00 €
Techniques	1,38	35 573,99 €	1,12	33 575,07 €	1,28	37 137,94 €	1,16	39 482,47 €	1,23	41 179,95 €	1,16	42 000,00 €
Maîtres Nageurs	1,99	56 503,53 €	1,02	32 920,60 €	1,39	45 548,66 €	1,57	55 668,66 €	1,76	71 795,71 €	1,57	63 300,00 €
TOTAL GL	4,88	142 836,68 €	3,83	126 696,99 €	4,92	163 901,79 €	4,70	168 758,73 €	4,93	196 183,12 €	4,64	185 000,00 €

Ainsi les dépenses totales de fonctionnement (avant virement) seraient en baisse de 7 k€ à 388 k€ par rapport au réalisé 2023.

Hors excédent antérieur reporté, l'exploitation nécessite une participation du budget général de 50 K€.

PREVISIONNEL SECTION DE FONCTIONNEMENT 2024			
DEPENSES		RECETTES	
Charges à caract. Général	94 010,00 €	Produits et ventes diverses	273 000,00 €
Charges du personnel	185 000,00 €	Subvention et participations	50 000,00 €
Charges de gestion courante	5,00 €	Autres produits de gestion courante	18 500,00 €
Int.emprunts & ICNE	9 600,00 €	quote part des subventions	59 580,00 €
Charges exceptionnelles	500,00 €	Excédent antérieur reporté	106 854,31 €
Dot.aux Amort.	99 000,00 €		
Virement à la section d'investissement	35 250,00 €		
TOTAL DEPENSES	423 365,00	TOTAL RECETTES	507 934,31
Excédent disponible	84 569,31		

CONSEIL MUNICIPAL du 10 avril 2024

Commune de NYONS (26110)

Un virement de 35 250 € sert à financer :

- la reprise des grilles à débordement
- la reprise de plusieurs ponts abîmés et de 2 pédiluves
- l'installation de chauffe-eau en remplacement de la chaudière Gaz

PREVISIONNEL SECTION D'INVESTISSEMENT 2024			
DEPENSES		RECETTES	
Capital emp.	38 700,00 €	Excdt Fonct capitalisé	38 315,62 €
Dépenses d'équipements	35 970,00 €	virement section de fonctionnement	35 250,00 €
Subvent.amort	59 580,00 €	amortissement	99 000,00 €
Deficit invest reporté	10 282,70 €	Subvention	- €
Besoin RAR	28 032,92 €		- €
TOT. DEPENSES	172 565,62 €	TOTAL RECETTES	172 565,62 €
Excédent disponible	-		

APPROBATION DES BUDGETS PRIMITIFS 2024 DU BUDGET GENERAL
ET DES BUDGETS ANNEXES

RESULTATS DES VOTES

	POUR	CONTRE	ABTENTION
Budget Général	26	0	0
Budget Annexe Eau Potable	26	0	0
Budget Annexe Assainissement Collectif	26	0	0
Budget Annexe Parc Aquatique Nomenclature M14	26	0	0
Budget Annexe ZAC du Grand Tilleul	26	0	0

Fait et délibéré par les membres présents.

Erwan ALLÉE
Secrétaire de séance

Pierre COMBES
Maire de NYONS



IV – ANNEXES
ARRETE ET SIGNATURES
IV
D2

Nombre de membre en exercice : 29

Nombre de membre présents : 24

Nombres de suffrages exprimés : 26 (24 présents + 2 procurations)

VOTES :

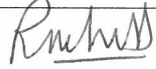




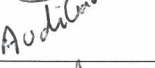
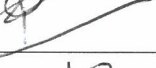


















Pour : 26

Contre : 0

Abstentions : 0

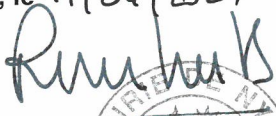

Date de convocation : 28 Mars 2024

Présenté par M. Thierry DAYRE et M. Le Maire
A Nyons, le 10 Avril 2024Délibéré par l'assemblée en conseil municipal, réunie en session
A Nyons, le 10 Avril 2024**Les Membres de L'assemblée délibérante :**

NOM Prénom	Signatures	NOM Prénom	Signatures	NOM Prénom	Signatures
M. COMBES		Mme BERGER-SABATIER		Mme BOTTINI	
M. DAYRE		M. GREGOIRE		Mme AUDIBERT	
Mme LAURENT		M. MONPEYSSEN		Mme MACIPE	
M. TATONI		Mme BRUN-CASTELLY		Mme BOUNIN	
Mme AMOURDEDIEU		M. MOUTARD		M. ALLEE	
M. LANTHEAUME		M. CARRERE		Mme TALLEUX	
Mme PILOZ		M. RINCK		Mme FLAMAIN	
M. ROUSSELLE		M. TEULADE		Mme TEISSEYRE	
Mme LOUPIAS		Mme BERTHE		M. VAN ZELE	
M. VIARSAC		M. CATHENOZ			

 Certifié exécutoire par M. Pierre COMBES, Maire, compte tenu de la transmission en préfecture le 17/04/2024
 Et de la publication le 17/04/2024

A Nyons, le 17/04/2024



IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

Nombre de membre en exercice : 29

Nombre de membre présents : 24

Nombres de suffrages exprimés : 26 (24 présents + 2 procurations)

VOTES :

Pour : 26

Contre : 0









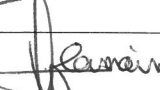
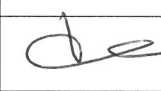


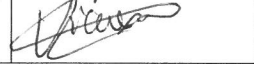
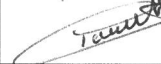



Abstentions : 0

Date de convocation : 28 Mars 2024

Présenté par M. Thierry DAYRE et M. le Maire
A Nyons, le 10 Avril 2024

Délibéré par l'assemblée en conseil municipal, réunie en session
A Nyons, le 10 Avril 2024

Les Membres de L'assemblée délibérante :

NOM Prénom	Signatures	NOM Prénom	Signatures	NOM Prénom	Signatures
M. COMBES		Mme BERGER-SABATIER		Mme BOTTINI	
M. DAYRE		M. GREGOIRE		Mme AUDIBERT	
Mme LAURENT		M. MONPEYSSEN		Mme MACIPE	
M. TATONI		Mme BRUN-CASTELLY		Mme BOUNIN	
Mme AMOURDEDIEU		M. MOUTARD		M. ALLEE	
M. LANTHEAUME		M. CARRERE		Mme TALLEUX	
Mme PILOZ		M. RINCK		Mme FLAMAIN	
M. ROUSSELLE		M. TEULADE		Mme TEISSEYRE	
Mme LOUPIAS		Mme BERTHE		M. VAN ZELE	
M. VIARSAC		M. CATHENOZ			

Certifié exécutoire par M. Pierre COMBES, Maire, compte tenu de la transmission en préfecture le 17/04/2024
Et de la publication le 17/04/2024

A Nyons, le 17/04/2024






IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

Nombre de membre en exercice : 29

Nombre de membre présents : 24

Nombres de suffrages exprimés : 26 (24 présents + 2 procurations)

VOTES :

Pour : 26

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 28 Mars 2024

Présenté par M. Thierry DAYRE et M. Le Maire
A Nyons, le 10 Avril 2024

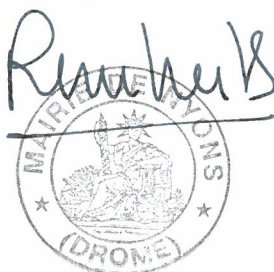
Délibéré par l'assemblée en conseil municipal, réunie en session
A Nyons, le 10 Avril 2024

Les Membres de L'assemblée délibérante :

NOM Prénom	Signatures	NOM Prénom	Signatures	NOM Prénom	Signatures
M. COMBES		Mme BERGER-SABATIER		Mme BOTTINI	
M. DAYRE		M. GREGOIRE		Mme AUDIBERT	
Mme LAURENT		M. MONPEYSSEN		Mme MACIPE	
M. TATONI		Mme BRUN-CASTELLY		Mme BOUNIN	
Mme AMOURDEDIEU		M. MOUTARD		M. ALLEE	
M. LANTHEAUME		M. CARRERE		Mme TALLEUX	
Mme PILOZ		M. RINCK		Mme FLAMAIN	
M. ROUSSELLE		M. TEULADE		Mme TEISSEYRE	
Mme LOUPIAS		Mme BERTHE		M. VAN ZELE	
M. VIARSAC		M. CATHENOZ			

Certifié exécutoire par M. Pierre COMBES, Maire, compte tenu de la transmission en préfecture le 17/04/2024
Et de la publication le 17/04/2024

A Nyons, le 17/04/2024



AB

PC

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Nombre de membre en exercice : 29

Nombre de membre présents : 24

Nombres de suffrages exprimés : 26 (24 présents + 2 procurations)

VOTES :

Pour : 26

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 28 Mars 2024

Présenté par M. Thierry DAYRE et M. Le Maire
A Nyons, le 10 Avril 2024

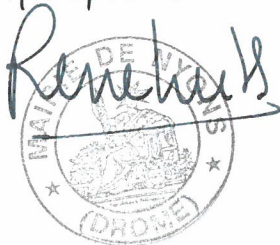
Délibéré par l'assemblée en conseil municipal, réunie en session
A Nyons, le 10 Avril 2024

Les Membres de L'assemblée délibérante :

NOM Prénom	Signatures	NOM Prénom	Signatures	NOM Prénom	Signatures
M. COMBES		Mme BERGER-SABATIER		Mme BOTTINI	
M. DAYRE		M. GREGOIRE		Mme AUDIBERT	
Mme LAURENT		M. MONPEYSSEN		Mme MACIPE	
M. TATONI		Mme BRUN-CASTELLY		Mme BOUNIN	
Mme AMOURDEDIEU		M. MOUTARD		M. ALLEE	
M. LANTHEAUME		M. CARRERE		Mme TALLEUX	
Mme PILOZ		M. RINCK		Mme FLAMAIN	
M. ROUSSELLE		M. TEULADE		Mme TEISSEYRE	
Mme LOUPIAS		Mme BERTHE		M. VAN ZELE	
M. VIARSAC		M. CATHENOZ			

Certifié exécutoire par M. Pierre COMBES, Maire, compte tenu de la transmission en préfecture le 17/04/2024
Et de la publication le 17/04/2024

A Nyons, le 17/04/2024



AB

R

IV – ANNEXES

ARRETE ET SIGNATURES

IV
D

Nombre de membre en exercice : 29

Nombre de membre présents : 24

Nombres de suffrages exprimés : 26 (24 présents + 2 procurations)

VOTES :

Pour : 26

Contre : 0

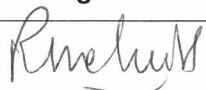



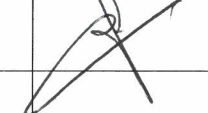
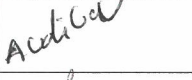



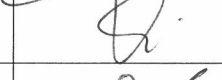






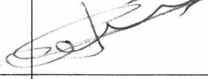







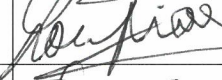
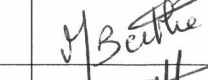


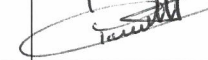
Abstentions : 0

Date de convocation : 28 Mars 2024

Présenté par M. Thierry DAYRE et M. le Maire
A Nyons, le 10 Avril 2024

Délibéré par l'assemblée en conseil municipal, réunie en session
A Nyons, le 10 Avril 2024

Les Membres de L'assemblée délibérante :

NOM Prénom	Signatures	NOM Prénom	Signatures	NOM Prénom	Signatures
M. COMBES		Mme BERGER-SABATIER		Mme BOTTINI	
M. DAYRE		M. GREGOIRE		Mme AUDIBERT	
Mme LAURENT		M. MONPEYSSEN		Mme MACIPE	
M. TATONI		Mme BRUN-CASTELLY		Mme BOUNIN	
Mme AMOURDEDIEU		M. MOUTARD		M. ALLEE	
M. LANTHEAUME		M. CARRERE		Mme TALLEUX	
Mme PILOZ		M. RINCK		Mme FLAMAIN	
M. ROUSSELLE		M. TEULADE		Mme TEISSEYRE	
Mme LOUPIAS		Mme BERTHE		M. VAN ZELE	
M. VIARSAC		M. CATHENOZ			

Certifié exécutoire par M. Pierre COMBES, Maire, compte tenu de la transmission en préfecture le 17/04/2024
Et de la publication le 17/04/2024

A Nyons, le 17/04/2024

